

Renforcer la coopération au développement pour lutter contre les mouvements irréguliers de population et leurs causes profondes dans les pays partenaires

2025/2111(INI) - 16/06/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 344 voix pour, 237 contre et 66 abstentions, une résolution sur le renforcement de la coopération au développement pour lutter contre les mouvements irréguliers de population et leurs causes profondes dans les pays partenaires.

Liens entre les migrations et la coopération au développement

Le Parlement a mis en avant l'interdépendance entre les migrations et la coopération au développement et invité la Commission et les États membres à continuer de s'engager, dans leurs politiques migratoires, en faveur de la **cohérence des politiques au service du développement**, dans le plein respect des droits de l'homme et du Programme 2030 des Nations unies.

La résolution a insisté sur le fait que la coopération au développement devrait donner la priorité à l'**éradication de la pauvreté, à la réduction des inégalités et au développement durable** conformément aux objectifs de développement durable (ODD), à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix tout en privilégiant les investissements à long terme fondés sur les priorités de développement des pays partenaires, notamment pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés.

La Commission est invitée à appliquer dans les programmes de développement une **approche fondée sur les droits de l'homme**, qui tienne compte de la dimension de genre et de la vulnérabilité (personnes handicapées, personnes âgées, communautés marginalisées, femmes et jeunes). Les députés ont insisté sur l'importance d'une approche «**Équipe Europe**», qui garantit la cohérence entre les institutions de l'Union et les États membres travaillant sur la dimension extérieure de la migration. La stratégie «**Global Gateway**» peut également jouer un rôle essentiel en favorisant le développement économique durable et la création d'emplois dans les pays partenaires.

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à **intensifier le dialogue politique avec les pays tiers**, afin de renforcer et d'élaborer, pays par pays, des stratégies globales et mutuellement bénéfiques qui tiennent compte des contextes et des besoins spécifiques des pays d'origine et de transit en matière de développement et de migration.

Gestion durable des ressources naturelles

La pénurie d'eau, la dégradation de l'environnement et des sols, la déforestation et d'autres catastrophes liées au climat sont des facteurs à l'origine des flux migratoires. La Commission et les États membres sont invités à donner la priorité, dans le cadre des programmes de développement, aux investissements en matière de gestion durable des ressources naturelles afin de renforcer la cohésion sociale et la résilience des communautés. L'Union doit appliquer une approche globale, en se concentrant sur le niveau local, tout en soutenant la démocratie, l'état de droit, l'ordre fondé sur des règles et les institutions, afin de produire un effet durable.

Lutte contre le trafic de migrants

Le Parlement a fait valoir la nécessité de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains en renforçant la coopération internationale et multilatérale avec les pays partenaires en ce qui concerne la prévention de la criminalité, la protection des victimes, le renforcement de la répression, la poursuite des auteurs et la prévention de l'exploitation des migrants par des réseaux criminels et des passeurs, ainsi qu'en offrant d'autres solutions plus sûres grâce à la création de voies légales d'accès pour une migration et une mobilité de la main-d'œuvre régulières et sans danger. La Commission et les États membres sont invités à renforcer leur capacité à prévenir l'instrumentalisation des migrants et à y remédier.

Financement

Le Parlement a souligné que le financement public du développement est essentiel pour les pays partenaires et que les **investissements privés** peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la politique de développement de l'Union. De même, la réalisation des ODD est essentielle pour améliorer les moyens de subsistance dans les pays tiers.

Les députés ont vivement critiqué les **réductions drastiques de l'APD** opérées par les principaux donateurs mondiaux et ont demandé à l'Union européenne et à ses États membres de respecter leur engagement de consacrer 0,7% du revenu national brut à l'APD.

Le Parlement a en outre insisté sur:

- le rôle du développement agricole et rural, ainsi que de la politique alimentaire et nutritionnelle pour répondre à certaines des causes profondes de la migration;
- la nécessité pour la Commission d'accroître son soutien aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels dans les pays partenaires afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration;
- l'importance i) d'envisager des partenariats de l'Union pour les talents avec un plus grand nombre de pays tiers, en particulier ceux qui connaissent une forte émigration, ii) d'orienter les fonds de l'Union vers l'entrepreneuriat local et les infrastructures publiques, et iii) de soutenir les programmes d'échange tels qu'Erasmus+ et d'autres programmes de mobilité et de compétences des jeunes;
- la poursuite des travaux dans le domaine des systèmes d'éducation et de formation de qualité, notamment en s'attaquant à la question de la fuite des cerveaux dans le cadre de la politique de développement et de son financement.

Enfin, le Parlement a invité la Commission et les États membres à investir dans des **campagnes de sensibilisation** afin de lutter contre la désinformation, de diffuser des informations sur les risques de l'immigration irrégulière et de promouvoir la compréhension des règles de l'Union relatives aux obligations en matière de migration de main-d'œuvre.